

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H. BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : nouvelles adhésion EPF SMAF

Madame le Maire expose :

les communes de :

- **SAINT VICTOR LA RIVIERE** (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 décembre 2013,
- **HERMENT** (Puy de Dôme), par délibération du 13 juin 2014,
- **BLANZAC** (Haute Loire), par délibération du 16 juin 2014,
- **NEUEGLISE** (Cantal), par délibération du 20 juin 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 11 février, 13 et 24 juin 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 24 juin 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Sauxillanges

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école publique de la commune. Elle a reçu un titre de 277 € correspondant à la participation aux frais de fonctionnement. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir accepter cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la participation demandée par la commune de Sauxillanges pour la scolarisation d'un enfant de la commune dans leur école publique et demande à Madame le Maire de procéder au mandatement de la somme de 277 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Décisions Modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

- Compte 61521 : - 330 €
- Compte 673 : + 330 €
- Compte 002 : - 0,40 €
- Compte 60632 : + 0,40 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Décisions Modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

- Compte 61521 : - 330 €
- Compte 673 : + 330 €
- Compte 002 : - 0,40 €
- Compte 70688 : + 0,40 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : référent voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne comme référent voirie M. Jean-Claude SIMONDET.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : référent forestier et référent sentier de randonnée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- comme référent forestier : Christian HEUX
- comme référent sentier de randonnée : Yvette RENAUDIAS

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : application du régime forestier pour des parcelles forestières

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des terrains appartenant à **la section de CHER** en nature de bois ne bénéficient pas actuellement du régime forestier.

Il précise qu'il est nécessaire de faire bénéficier ces terrains du régime forestier pour leur gestion et leur mise en valeur ultérieure, ainsi que pour se mettre en conformité avec l'article L111-1 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande :

- l'application du régime forestier pour les terrains désignés dans le tableau ci-dessous pour une surface totale de **19 hectares 67 ares 53 centiares**

Commune de situation	Section	Lieu-dit	Parcelles cadastrales	Surface totale (ha a ca)	Surface à soumettre (ha a ca)
Echandelys	ZN	La Loge	78	0 ha 06 a 32 ca	0 ha 06 a 32 ca
Echandelys	ZN	Rochecheire	96	8 ha 80 a 50 ca	8 ha 80 a 50 ca
Echandelys	ZN	Rochecheire	99	10 ha 80 a 71 ca	10 ha 80 a 71 ca
			Total		19 ha 67 a 53ca

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et l'instruction du dossier de restructuration foncière.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Travaux voirie 2015-FIC

Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie-programme 2015, établi par le Maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des voies communales du bourg (VC N° 11) pour un montant prévisionnelle de 51 210,00 € H.T.

Les travaux comprennent :

- La réfection et la création de dispositifs de collecte des eaux pluviales : regards à grille, caniveaux béton et caniveaux à grilles, avaloirs...
- Le renforcement des chaussées en graves concassées et graves traitées,
- La réalisation de la couche de roulement en enduit superficiel,

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy-de-Dôme, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal à hauteur de 39%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- Sollicite l'octroi de la subvention correspondante au taux de 39 % sur le montant H.T., de 51 210,00 €, ce qui représente un montant de subvention de 19 971,90 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Travaux voirie 2015-DETR

Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie-programme 2015, établi par le Maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des voies communales du bourg (VC N° 11) pour un montant prévisionnelle de 51 210,00 € H.T.

Les travaux comprennent :

- La réfection et la création de dispositifs de collecte des eaux pluviales : regards à grille, caniveaux béton et caniveaux à grilles, avaloirs...
- Le renforcement des chaussées en graves concassées et graves traitées,
- La réalisation de la couche de roulement en enduit superficiel,

Pour un montant prévisionnel de 51 210,00 € H.T.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, au titre de la DETR dans le cadre des grosses réparations de voirie pour les communes de moins de 500h. Ces travaux doivent concerner exclusivement de la voirie communale à l'exclusion des chemins départementaux, communaux où la voirie privée de la commune. Un seul dossier pourra être subventionné tous les trois ans. Le taux de la subvention sera de 20% et le cumul d'aides possibles sur le même programme.

Compte tenu de l'importance du programme de voirie 2015 et de son montant élevé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet des travaux de voirie et confirme qu'il s'agit de voirie exclusivement communale.
- Sollicite l'octroi de la subvention attribuée aux communes de moins de 500 habitants dans le cadre de la DETR – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE au taux de 20 % sur le montant H.T. de 51 210 €, ce qui représente un montant de subvention de 10 220 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Travaux voirie 2015-DETR

Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie-programme 2015, établi par le Maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des voies communales du bourg (VC N° 11) pour un montant prévisionnelle de 51 210,00 € H.T.

Les travaux comprennent :

- La réfection et la création de dispositifs de collecte des eaux pluviales : regards à grille, caniveaux béton et caniveaux à grilles, avaloirs...
- Le renforcement des chaussées en graves concassées et graves traitées,
- La réalisation de la couche de roulement en enduit superficiel,

Pour un montant prévisionnel de 51 210,00 € H.T.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, au titre de la DETR dans le cadre des grosses réparations de voirie pour les communes de moins de 500h. Ces travaux doivent concerner exclusivement de la voirie communale à l'exclusion des chemins départementaux, communaux où la voirie privée de la commune. Un seul dossier pourra être subventionné tous les trois ans. Le taux de la subvention sera de 20% et le cumul d'aides possibles sur le même programme.

Compte tenu de l'importance du programme de voirie 2015 et de son montant élevé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet des travaux de voirie et confirme qu'il s'agit de voirie exclusivement communale.
- Sollicite l'octroi de la subvention attribuée aux communes de moins de 500 habitants dans le cadre de la DETR – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE au taux de 20 % sur le montant H.T. de 51 210 €, ce qui représente un montant de subvention de 10 220 €
- Approuve le plan de financement joint au dossier de demande de subvention.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H, BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : désignation Maître d'œuvre travaux voirie

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, la Direction Départemental des Territoires a cessé sa mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation et le suivi des travaux de voirie communale. Il convient donc de désigner un nouveau Maître d'œuvre. Elle suggère de désigner Monsieur Robert PERRUFFEL, auto entrepreneur, assistant technique de voirie et d'ouvrages d'art.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier l'étude et le suivi des travaux de voirie communale à M. Robert PERRUFFEL ce à compter de l'année 2015 et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous les documents nécessaire à cette mission de maîtrise d'œuvre.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 27 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., SIMONDET J.C., VAN DEN BERG H., BERRARD E.

Représentée : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale)

La commune d'Echandelys rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Echandelys estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Echandelys soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michelle DUTOUR